Bulletin d'information n° 006 du 01/07/2024

## **LEVAGE**

Ce type d'opération peu fréquent dans nos activités présentent des risques d'accidents graves, d'accident mortels.

# Une opération de levage sécurisée passe par 5 étapes :

1. Un périmètre de sécurité avec un balisage adéquate.



2. Une vérification du matériel et des documents avant l'activité (Plan de levage, ...).



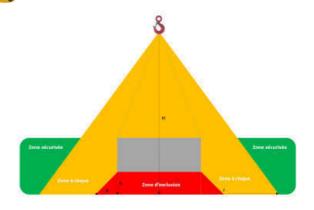
- 3. L'identification des différents acteurs du levage.
- 4. Des déplacements sécurisés durant l'activité.
- 5. Un bon guidage de la charge.



# 3 Types de zones :

- 1/ Zone sécurisée
- 2/ Zone à risque
- 3/ Zone d'exclusion

# Ce qu'il faut retenir



- o Zone sécurisée = Je peux circuler si je ne suis pas forcément concerné par l'activité de levage
- o Zone à risque = Zone où se trouvent uniquement les intervenants concernés par l'activité de levage.
- o Zone d'exclusion = Interdiction d'être dans la zone sauf sous dérogation.
  - Je privilégie le guidage à la corde durant les manœuvres de la charge
  - Je reste vigilant à la répartition de ma charge ainsi qu'à sa résistance
  - Je communique avec les différents acteurs du levage durant l'activité
  - Je vérifie les points clés
  - Je respecte le port des EPI
  - Je n'hésite pas à stopper mon chantier en cas de doute ou de danger imminent

Je consulte et j'applique les consignes de l'instruction sur le Levage (IS007 ci-jointe).

En cas de doute, je demande à mon manager et/ou je me rapproche du Service QHSE



#### **INSTRUCTION SECURITE: IS 007**

#### SITUATION DE DANGER:

Utilisation de moyens de levage (pont roulant, palan, poulies, treuil, ...)

Indice:

2

Basculement, renversement

Ecrasement, sectionnement Retombée, heurt

Chute d'objets









#### DISPOSITIF DE PREVENTION



Respect strict des consignes présentes dans le Pdp / PGCSPS / PPSPS / OT / Permis de travail.

### Basculement, renversement Ecrasement, sectionnement, retombée, heurt, chutes d'objets :



Pont roulant, palan: Posséder une formation avec le CACES correspondant, une aptitude médicale et une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.



Posséder une formation pour toutes les opérations d'élingage.



Avant le début des travaux, s'assurer d'avoir choisi le moyen de levage et les accessoires les plus appropriés à la situation de travail et aux risques (CMV, état, vérification, ...).



Utiliser du matériel conforme à la réglementation et révisé périodiquement.

Evaluer avant toute opération de levage les risques (résistance du sol, ), les alentours et la zone de levage (obstacle, canalisations, ...) le parcours de la charge, les conditions de travail (vents, ...).

Interdiction d'utiliser du matériel dont la date de validité a expiré.

Ne pas utiliser un moyen de levage en cas de condition météorologiques défavorables

Définition de l'organisation du levage, chef de manœuvre, levageur (pontier, ...), personne en charge du guidage de la charge, surveillant si nécessaire.

Définition du mode opératoire de levage : Si une opération de levage nécessite une organisation particulière (basculement de charge, retournement...), la réalisation d'un plan de levage, mode opératoire est requise.



Procéder aux vérifications de l'état de l'équipement avant la prise de poste et respecter les consignes de fin de poste.

- Vérification de l'adéquation de l'équipement avec le poste de travail
- Contrôle de la dernière date de vérification de l'équipement (pont) et des accessoires de levage (sangle, ...).
- Vérification visuelle avant utilisation des équipements, des moyens et des accessoires de levage (sangle, ...) et de leur capacité de levage.
- Contrôle de l'absence de réserves dans le rapport de contrôle du palan, pont roulant.
- Contrôle du bon fonctionnement de l'appareil de levage et la capacité de charge

Exemple	
Exchipic	٠

COULEUR	CAPACITE CMU (kg)	
Violet	1000	711
Vert	2000	2t -
Jaune	3000	31
Gris	4000	
Rouge	5000	41
Marron	6000	
Bleu	8000	- B 6 10
Orange	≥ 10.000	

#### **INSTRUCTION SECURITE: IS 007**

#### SITUATION DE DANGER:

Utilisation de moyens de levage (pont roulant, palan, poulies, treuil, ...)

Indice:

2

#### **DISPOSITIF DE PREVENTION**

Protection des élingues contre les angles vifs.

Sensibilisation des intervenants sur les différentes phases de la manœuvre.

Baliser la zone de levage et en cas d'impossibilité mettre en place une personne en charge de la surveillance.



Contrôle avant levage de la charge :

- Equilibre, charge monolithique et masse de la charge
- Bon état des ancrages et moyens de préhension.
- Mise en tension progressive des élingues et un levage à l'aplomb de la charge.
- Adéquation des conditions de travail (vents, ...) par rapport aux travaux.
- Vérification sur le dispositif de levage est posé au creux de la selle du crochet.
- Absence de toute personne étrangère à la manœuvre d'intervenants non soustraits aux conséquences de l'éventuelle rupture d'un élément.

Respect strict des règles spécifiques au levage :

- Respect de la charge maximale
- Interdiction de laisser une charge suspendue en fin de chantier ou lors d'un arrêt momentané.

Limiter les contraintes des élingues et appareils :

- Privilégier des élingues <45° par rapport à la verticale.
- Ne pas dépasser les 60° max par rapport à la verticale.



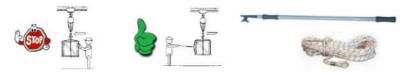
Suivre les 3 temps de la procédure de levage :

- Raidir
- Soulever la charge à environ 5 à 10cm afin de s'assurer que celle-ci est bien équilibrée.
- Repositionner après avoir reposé la charge les élingues si nécessaire.
- Elever

Annoncer le début de la manœuvre par un signal.

Privilégier le transport de la charge près du sol (10 à 15 cm).

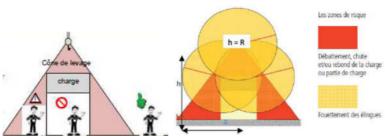
Guidage indirect de la charge (corde, gaffe) en suivant la charge : Si obstacle, le chef de manœuvre se place en amont.





Interdiction de survoler les postes de travail, les voies d'entrées/sorties du personnel.

Interdiction de s'approcher, manipuler la charge lors d'un levage hormis pour levage de petite charge avec poulie, petit palan.





Présence de personnes interdite à l'aplomb des charges et dans la zone du cône de levage : Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'une validation du Responsable de chantier et de la coordination sécurité.

# CÔTE

#### **INSTRUCTION SECURITE: IS 007**

#### SITUATION DE DANGER:

Utilisation de moyens de levage (pont roulant, palan, poulies, treuil, ...)

Indice:

2

#### DISPOSITIF DE PREVENTION



Zone d'exclusion = INTERDICTION d'être dans cette zone Toute nécessité d'intervenir dans cette zone nécessite un accord préalable du Responsable d'affaire et du Service QHSE

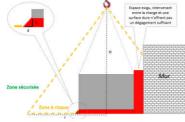
La zone d'exclusion c'est la zone sous la charge plus la proximité directe qui évolue en fonction de la hauteur de la charge

Zone à risque = Zone où se trouvent UNIQUEMENT les intervenants concernés par l'activité de Levage.

Zone se trouvant entre le balisage sécurité et la zone d'exclusion



Zone se trouvant en dehors du balisage sécurité



Règles de guidage à la main pour un accostage final :

- Si l'accostage final ne demande pas de précision, le guidage à la main est interdit.
- Si l'accostage final demande une précision >20cm : le guidage à la main est interdit et doit être fait avec une corde ou une gaffe.
- Si l'accostage final demande une précision <20cm : le guidage à la main est accepté et doit respecter les principes de sécurité suivants :
  - Ne débuter un guidage final à la main au maximum 20cm en hauteur avant contact de la charge et son support.
  - Porter des gants de manutention.
  - Garder les mains à plat, verticales et opposition à la charge, si possible en dessous de la hauteur d'épaule.
  - Choisir une zone de contact des mains avec la charge plane et sans aspérité pouvant accrocher et blesser.
  - Guidage de la charge en position stable, en appui sur le sol avec les deux pieds écartés.
  - Le guidage doit être effectué par une personne différente du pontier et/ou du chef de manœuvre.
  - Le guidage doit être effectué sous l'autorité du chef de manœuvre
- Privilégier un accostage sur cales pour ne pas endommager les accessoires de levage (sangles, ...).

A la fin de la manœuvre et avant de la décrocher, s'assurer que les accessoires de levage (sangle, ...) est du mou et que la charge est calée correctement dans une zone balisée et sans obstacles à proximité.

Port des EPI:









En cas de manutention



Interdiction d'intervenir sur l'appareil pour une réparation.



Interruption immédiate de la tâche effectuée et alerte du responsable en cas de danger ou de difficultés rencontrées dans l'exécution de ses tâches, anomalie est constatée (condition climatique, défaut sur un engin, ..\_).

Mise en rebus de tout accessoire de levage hors validité ou dans un état ne permettant pas une utilisation sécurisée (sangle abîmée, ...).